

PREFECTURE DE LA VIENNE

04 OCT. 2024

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du 27 septembre 2024

à 14h00

N°ordre 62
N° identifiant 2024-0150

Titre Plan local d'urbanisme (PLU) - Approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Tercé

Rapporteur(s) M. Aloïs GABORIT
Date de la convocation 20/09/2024

Président de séance Mme Florence JARDIN
Secrétaire(s) de séance Aloïs GABORIT

P.J.
1 - Notice de présentation MS1
2 - Zonage ouest

Membres en exercice 86
Quorum 44

Présents 64
Mme Florence JARDIN - **Présidente**
M. Stéphane ALLOUCH - M. Frankie ANGBAULT - Mme Sylvie AUBERT - M. Jean-Charles AUZANNEAU - M. Emmanuel BAZILE - M. Bastien BERNELA - M. Gérald BLANCHARD - Mme Dany COINEAU - Mme Alexandra DUVAL - M. Claude EIDELSTEIN - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Michel FRANÇOIS - M. Aloïs GABORIT - M. Laurent LUCAUD - M. Romain MIGNOT - Mme Léonore MONCOND'HUY - Mme Isabelle MOPIN - M. Gilles MORISSEAU - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - M. Bernard PÉTERLONGO - M. Fredy POIRIER - M. Charles REVERCHON-BILLOT - M. Robert ROCHAUD - M. Théo SAGET - Mme Corine SAUVAGE - M. Jean-Luc SOULARD - **Membres du bureau**
Mme Martine BATAILLE - M. Joël BLAUD - M. Anthony BROTTIER - M. Christophe CHAPPET - M. Vincent CHENU - M. Alain CLAEYS - M. Serge COUSIN - M. Guy DAVIGNON - Mme Nathalie DESJARDINS - M. Ludovic DEVERGNE - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - M. Pascal FAIDEAU - Mme Julie FONTAINE - Mme Nelly GARDA-FLIP - M. Vincent GATEL - Mme Carine GILLES - Mme Pascale GUITTET - M. Gérard HERBERT - Mme Monique HERNANDEZ - M. Olivier KIRCH - M. Sébastien LÉONARD - M. Jean-Louis LEDEUX - Mme Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - M. Bernard MAUZÉ - M. Jérôme NEVEUX - Mme Chantal NOCQUET - M. Philippe PRIOUX - M. Nicolas RÉVEILLAULT - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Pierre-Étienne ROUET - Mme Sylvie ROY - Mme Sylvie SAP - Mme Rozenn SÉNÉLAS - Mme Valérie SIMON - Mme Claude THIBAUT **les conseillers communautaires**
Mme Sylviane MAUXION **la conseillère communautaire suppléante**

Absents 7
Mme Béatrice BEJANIN - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Kentin PLINGUET - M. Christian RICHARD - M. Arnaud ROUSSEAU **les conseillers communautaires**

Mandats	15	<u>Mandants</u> Mme Samira BARRO-KONATÉ Mme Sonia BENNANI M. Gérard BENOIST Mme Alexandra BESNARD Mme Élodie BONNAFOUS Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN M. Bernard CHAUVET Mme Ombelyne DAGICOUR Mme Karine DANGRÉAUX-HENIN Mme Solange LAOUDJAMAÏ M. Frédéric LÉONET M. Maxime PÉDEBOSCQ Mme Julie REYNARD M. Bruno VIVIER Mme Béatrice VANNESTE	<u>Mandataires</u> Mme Claude THIBAUT M. Jean-Charles AUZANNEAU M. Philippe PRIOUX M. Aloïs GABORIT M. Laurent LUCAUD Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT M. Pascal FAIDEAU M. Théo SAGET M. Guy DAVIGNON M. Anthony BROTTIER Mme Rozenn SÉNÉLAS Mme Corine SAUVAGE M. Bastien BERNELA Mme Nathalie DESJARDINS Mme Sylvie AUBERT
Observations	L'ordre de passage des délibérations : 1 à 17, 47, 46, 48, 18 à 26, 45, 100, 83 à 86, 27 à 32, 35 à 44, 73, 82, 60, 33 à 34, 49 à 59, 61 à 72, 74 à 81, 87 à 99, 101 à 109, 112, 110, 111 et 113 à 115. Est sorti Aurélien BOURDIER (mandataire de François BLANCHARD).		

Projet de délibération étudié par:	Commission Voirie, espaces publics - Mobilités - Urbanisme - Foncier
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Adjointe Transition écologique Direction Urbanisme - Habitat - Foncier
------------------	--

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-2, L. 5211-3 et L. 5211-9-2 qui renvoient aux dispositions de l'article L. 2122-21 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les statuts de Grand Poitiers Communauté urbaine,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration (CRPA),

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L. 153-36 à L. 153-40, L. 153-45 à L. 153-48, R. 153-20 et R. 153-21,

Vu le Schéma de cohérence territoriale du Syndicat mixte pour l'aménagement du Seuil du Poitou approuvé le 11 février 2020,

Vu la délibération du Conseil de Grand Poitiers Communauté urbaine en date du 6 avril 2018 approuvant la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Tercé,

Vu l'arrêté n° 2021-0189 de Madame la Présidente de Grand Poitiers en date du 29 novembre 2021 prescrivant la procédure de modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Tercé,

Vu la délibération du Conseil de Grand Poitiers Communauté urbaine en date du 10 décembre 2021 approuvant les modalités d'information et de consultation du public relatives à la modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Tercé,

Vu la notification du projet de modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Tercé aux Personnes publiques associées (PPA) par courriers en date du 18 avril 2024,

Considérant l'avis des PPA et le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 2 mai 2024,

Considérant la mise à disposition du dossier auprès du public qui s'est tenue du 10 juin 2024 au 10 juillet 2024 inclus.

Le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Tercé, soumis à l'avis des PPA et mis à disposition du public, a pour objet la correction de l'incohérence entre l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2003 délimitant le périmètre de l'autorisation d'exploitation attribuée à la SA des Carrières de la Vienne et la délimitation du secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol dans le document graphique du PLU.

La prise en considération des avis des Personnes publiques associées

Par courriers en date du 18 avril 2024, le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de Tercé a été soumis pour avis aux PPA dont la liste est strictement définie par le Code de l'urbanisme. Une réunion d'examen conjoint destinée à recueillir les avis des PPA a eu lieu le 2 mai 2024.

Aucune observation n'a été émise lors de l'examen conjoint. Trois avis favorables ont été reçus en amont de la Chambre d'agriculture, de la Chambre de métiers et de l'artisanat et de la Direction départementale des territoires (DDT). Une remarque sur une faute de forme a été relevée par la DDT et est rectifiée dans la notice jointe à la présente délibération.

Bilan de la mise à disposition auprès du public

L'ensemble des modalités définies par la délibération de Grand Poitiers Communauté urbaine du 10 décembre 2021 relatives à l'information et la consultation du public a été accompli (affichage de l'avis de mise à disposition au siège de Grand Poitiers Communauté urbaine et à la mairie de Tercé, parution de l'avis dans un journal local diffusé dans le département, publication de l'avis sur le site internet de Grand Poitiers Communauté urbaine).

Du 10 juin 2024 au 10 juillet 2024 inclus, le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de Tercé assorti des avis PPA, ainsi qu'un registre ont été mis à disposition du public en mairie de Tercé. Pendant cette même période, le dossier était également consultable sur le site internet de Grand Poitiers.

Aucune observation n'a été consignée dans le registre, et aucun courrier n'a été adressé à Madame la Présidente de Grand Poitiers Communauté urbaine. En l'absence d'observation, aucune évolution du projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de Tercé n'est rendue nécessaire par la mise à disposition.

Au regard de l'accomplissement des modalités de mise à disposition et de l'absence d'observation recueillie, un bilan favorable de cette mise à disposition peut être tiré.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- de prendre acte du bilan favorable de la mise à disposition
- d'approuver la modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Tercé, telle qu'elle est annexée à la présente délibération
- de procéder aux mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur
- de mettre à la disposition du public le dossier de la modification simplifiée n° 1 approuvé, au siège de Grand Poitiers Communauté urbaine et en mairie de Tercé, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture
- de transmettre, pour information, la présente délibération et la modification simplifiée n° 1 du PLU de Tercé aux Personnes publiques associées lors de la procédure
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet
- d'imputer les dépenses correspondantes à l'opération 1002 « PLU et Études », article 202 du budget Principal.

POUR	79		La Présidente,
CONTRE	0		Florence JARDIN
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Aloïs GABORIT



RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	--------

Mise en ligne le	7 octobre 2024		
Date de réception en préfecture	4 octobre 2024	Identifiant de télétransmission	086-200069854-20240927-191130-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	2.1	Documents d urbanisme	